



Doc. 14568
27 juin 2018

Assurer un équilibre entre l'intérêt supérieur de l'enfant et le besoin de garder les familles ensemble

Amendement¹ n° 3

Mme Sybille BENNING, Allemagne, Groupe du Parti populaire européen
M. Volker ULLRICH, Allemagne, Groupe du Parti populaire européen
M. Andreas NICK, Allemagne, Groupe du Parti populaire européen
Mme Elisabeth SCHNEIDER-SCHNEITER, Suisse, Groupe du Parti populaire européen
M. Werner AMON, Autriche, Groupe du Parti populaire européen
M. Franz Leonhard ESSL, Autriche, Groupe du Parti populaire européen
M. Filippo LOMBARDI, Suisse, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 4.6.3 par le paragraphe suivant:

«que le placement au sein du cercle familial élargi soit envisagé dans les cas où il sert l'intérêt supérieur de l'enfant»

Déposé par:

BENNING Sybille, Allemagne, PPE/DC
AMON Werner, Autriche, PPE/DC
ESSL Franz Leonhard, Autriche, PPE/DC
LOMBARDI Filippo, Suisse, PPE/DC
NICK Andreas, Allemagne, PPE/DC
SCHNEIDER-SCHNEITER Elisabeth, Suisse, PPE/DC
ULLRICH Volker, Allemagne, PPE/DC

1. 2018 - Troisième partie de session

